

Projet de Contournement nord-ouest de Vichy



En route vers l'enquête publique

Depuis la concertation préalable, les études techniques actuellement en cours, permettent d'affiner le projet de contournement nord-ouest de Vichy. Tout au long de cette période, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes souhaite poursuivre les échanges avec le public. Ce point d'étape en 2019, est une suite logique aux rencontres de ces dernières années, qui ont contribué à préparer le projet.



EN QUOI CONSISTE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire. Son but est d'informer le public et de recueillir son avis sur un projet présenté en détail dans le dossier d'enquête publique.

Les trois objectifs de l'enquête publique :

- Reconnaître l'utilité publique du projet, afin de procéder aux acquisitions foncières nécessaires,
- Présenter l'insertion du projet dans son environnement, ses impacts et les mesures pour les réduire,
- Adapter les documents d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet.



LES GRANDES ETAPES DU PROJET

Le lancement du projet de contournement nord-ouest de Vichy est précédé d'étapes incontournables : procédures administratives, évolution du projet en concertation avec les communes et le public, travaux préparatoires et d'aménagement...

2013 - 2021

Les principales procédures administratives et les études du projet

2013

Concertation préalable dans les communes concernées

2015-2016

Reprise de la concertation avec les collectivités

2017

Choix de la variante préférentielle

2018-2019

Études préalables afin de préciser les caractéristiques de la variante préférentielle

2019

Concertation inter-services pour recueillir les observations des services et des collectivités concernés par le projet en vue de finaliser le dossier d'enquête publique.

2020

Saisine de l'Autorité environnementale nationale pour avis formel sur le dossier, et en particulier sur l'étude d'impact du projet sur l'environnement. Cet avis appelle une réponse de la part de la maîtrise d'ouvrage et une modification du dossier le cas échéant. Il sera porté à la connaissance du public, lors de l'enquête publique.

2020-2021

Enquête publique et déclaration d'utilité publique

2022 - 2025

La réalisation du contournement

2022

Début des acquisitions foncières et des travaux préparatoires

2023

Lancement des premiers travaux d'aménagements

2025

Mise en service prévisionnelle

La présentation du projet

Long de 12 km et doté d'une voie de circulation par sens, le contournement nord-ouest de Vichy permettra de relier l'A719 au sud, au niveau d'Espinasse-Vozelle, à la N209 au nord, à Creuzier-le-Neuf. Le contournement nord-ouest de Vichy, qui vient en continuité du contournement sud-ouest et de l'A719, est un enjeu majeur pour l'agglomération vichyssoise dont les voiries locales subissent une hausse globale de trafic de transit. Ce projet, dont le montant total s'élève à 70 millions d'euros TTC (valeur 2017), devrait être mis en service en 2025.



Le projet de contournement vise trois objectifs principaux

- Finaliser la desserte de l'agglomération de Vichy**
 Après la mise en service de l'A719 et du contournement sud-ouest de Vichy, le contournement nord-ouest de Vichy finalisera une meilleure répartition des déplacements internes à l'agglomération, dont les trajets domicile-travail.
- Délester la partie urbaine de la RD6 du trafic de transit**
 Le contournement nord-ouest de Vichy a également pour but de déplacer les circulations de transit hors du cœur d'agglomération. Une part importante du trafic actuel de la RD6 sera reportée vers le tracé neuf, entre l'A719 et le giratoire de la Goutte. Déchargée du trafic de transit, la RD6 pourra retrouver une vocation urbaine.
- Renforcer l'attractivité**
 Le contournement nord-ouest de Vichy participe activement au développement du territoire en rapprochant les espaces urbanisés. Il s'inscrit dans la stratégie d'attractivité économique du territoire en assurant notamment la desserte du futur site de Montpertuis (ex-site Manurhin) et une connexion vers les zones d'activités du Davayat, des Ancises et de Vichy Rhue.

1

Entre l'A719 et la RD67

6,5 km

Création d'un nouvel axe de circulation à une voie par sens entre l'extrémité de l'A719 et le giratoire de « la Goutte », à l'intersection des RD6 et RD67 à Saint-Rémy-en-Rollat.

2

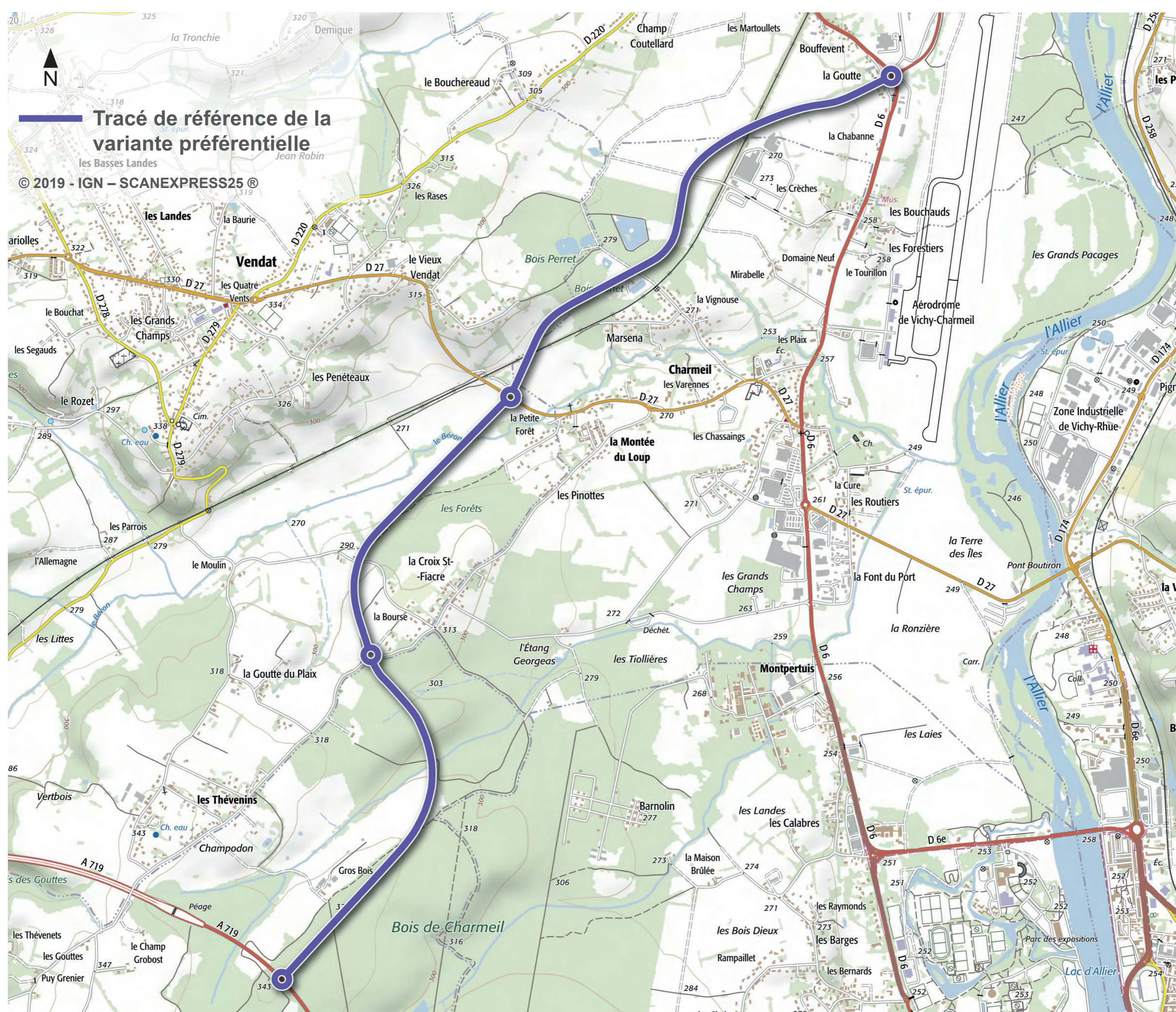
La RD67

5,5 km

Aménagement et homogénéisation avec le nouvel axe créé, entre le carrefour giratoire de « la Goutte » et le carrefour giratoire de Creuzier-le-Neuf sur la RN209.

L'avancement des études

L'étude des différentes variantes du tracé du contournement nord-ouest de Vichy a été menée lors d'un dialogue régulier entre la DREAL et les acteurs locaux. Ces échanges ont permis de dégager une variante préférentielle qui fait actuellement l'objet d'études plus approfondies, préalables à la déclaration d'utilité publique.



Un faisceau d'études

Lors de la concertation préalable de novembre 2013, plusieurs variantes ont été proposées. De nombreuses contributions du public avaient évoqué l'impact trop important du projet sur les zones urbanisées et le cadre de vie. Si le principe du projet du contournement nord-ouest de Vichy a été admis, cette concertation n'a pas permis à une variante d'émerger.

Le choix de la variante préférentielle

En 2015, les services de l'État et les collectivités locales concernées, réaffirment leur volonté partagée de rechercher un consensus sur une proposition de variante qui prend en compte les différents enjeux. A l'issue de ces échanges, la variante préférentielle est retenue et présentée lors d'une réunion publique, le 14 mars 2017 à Vichy.

L'optimisation de la variante préférentielle

Les études préalables à la déclaration d'utilité publique ont été lancées pour préciser les caractéristiques de la variante préférentielle et en évaluer les impacts. Une démarche analytique sur les enjeux naturels et humains est menée :

- Pour le milieu naturel : entre le printemps 2018 et le printemps 2019, un diagnostic initial a été réalisé à proximité de la variante préférentielle. Cet inventaire précis des espèces animales et végétales a été complété par l'observation des fonctionnalités écologiques des espaces naturels.
- Pour le milieu humain : les enjeux agricoles, l'urbanisation existante, mais également les enjeux paysagers ont été pris en compte.

Cette approche fine de la multiplicité des enjeux a permis d'affiner le tracé de la manière la plus adaptée à chaque site traversé. Cette optimisation et la préparation du dossier technique vont se poursuivre ces prochains mois pour aboutir à la phase d'enquête publique.



Les acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) est le service régional des ministères de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités (MCTRCT). Sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, elle participe à la mise en œuvre et à la coordination des politiques publiques de l'État relevant de ses champs de compétence.

Bureaux d'études

Mandataire : SEGIC Ingénierie

Co-traitants : BIOTOPE (faune - flore), AEI (paysage), LEE Conseil (trafic)

Sous-traitants : FONDASOL (géotechnique), SAFER, TECHNISIM (air - santé - bruit)

L'insertion du contournement dans l'environnement

Entre la RD67 et l'A719, le projet de contournement intègre des enjeux identifiés sur le milieu naturel traversé. Le projet s'attache à concilier de façon optimale, le respect de l'environnement et l'objectif prioritaire d'amélioration des déplacements sur le territoire. Conformément à la loi relative à la protection de la nature, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée à éviter, réduire, compenser et minimiser l'impact du projet sur le milieu naturel.



ÉVITER

Dès le début des études, les porteurs du projet ont cherché à éviter au maximum les impacts du projet sur l'environnement. Le contournement nord-ouest de Vichy préserve autant que possible la flore, la faune ainsi que les habitats naturels.

La même démarche est appliquée au milieu agricole, au cadre de vie et aux zones urbanisées.

Le contournement emprunte d'ailleurs en partie la RD67, ce qui évite la création d'une nouvelle voie sur ce tronçon.

RÉDUIRE

Des mesures environnementales visent à limiter les impacts du projet.

Tout en intégrant les contraintes de construction du futur contournement, ces études permettent en effet de définir le tracé qui aura le moins d'incidence sur un bois, une terre agricole ou encore une zone d'habitation.

Une attention toute particulière sera portée à l'insertion du contournement dans le paysage. Les riverains bénéficieront, quant à eux, de protections phoniques lorsque cela sera nécessaire.

COMPENSER

Lorsque les impacts sont inévitables, des actions de restauration et de valorisation sont entreprises dans le cadre de la démarche de compensation du projet.

Ces actions pourront prendre des formes multiples : reboisement, réhabilitation d'un cours d'eau ou création d'une mare, déplacement de l'habitat des espèces animales notamment protégées.

ACTION ENVISAGÉE SUR LA COMMUNE DE VENDAT

Sur la commune de Vendat, le contournement nord-ouest de Vichy relie le carrefour giratoire de la Croix Saint-Fiacre à la RD27 au sud de la voie ferrée, où un nouveau carrefour sera créé. Le tracé contourne la Croix Saint-Fiacre par l'ouest en lisière de bois puis emprunte la vallée du Béron à travers des étendues agricoles.

Le cours d'eau, le Béron, franchi par le projet, pourrait faire l'objet d'un aménagement spécifique de ses berges intégrant la plantation de la ripisylve (voir ci-contre) ou la création de zones humides à proximité.



La vallée du Béron

DÉCRYPTAGE : LA RIPISYLVE

La ripisylve décrit l'ensemble des formations boisées (arbres, arbustes, buissons) situées aux abords d'un cours d'eau. L'absence de ripisylve favorise l'érosion et le déplacement du cours d'eau. La ripisylve offre un espace de transition aux espèces animales et peut également remplir un rôle paysager.



Le Béron sur la commune de Vendat

Les enjeux du contournement nord-ouest de Vichy

Améliorer efficacement les déplacements et diminuer les nuisances sont deux enjeux prioritaires du projet de contournement nord-ouest de Vichy. Cette ambition s'accompagne d'une réflexion sur les bénéfices apportés par le contournement mais également par la prise en compte de l'impact de ce nouvel axe pour les riverains, notamment en termes de bruit.

L'ÉVOLUTION DU TRAFIC ROUTIER

Dans le cadre des études du projet, une simulation de l'évolution du trafic à l'horizon 2045 a été réalisée. Cette modélisation permet d'obtenir une vision claire du trafic, 20 ans après la mise en service du contournement nord-ouest de Vichy.

Le contournement de Vichy en continu, du nord au sud jusqu'à l'A719, permet de canaliser et d'augmenter les flux sur ce tracé et d'abaisser fortement le nombre de véhicules, notamment de poids-lourds, traversant les communes de Bellerive-sur-Allier et Charmeil.

Les collectivités locales pourront ainsi redonner à la voirie urbaine sa dimension d'origine, les déplacements locaux, et favoriser le développement d'autres modes de transport.

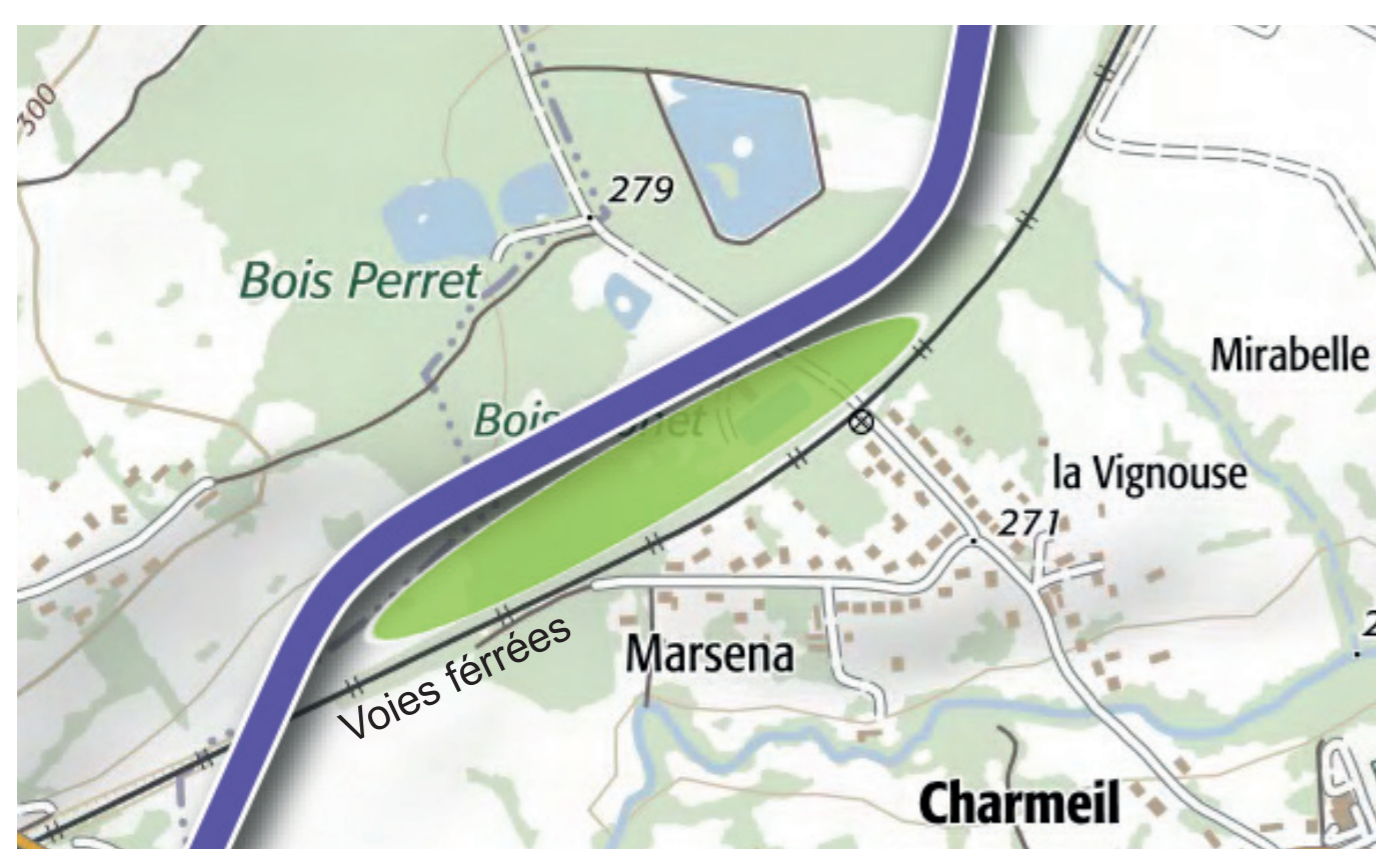
LES BÉNÉFICES LIÉS AU CONTOURNEMENT

Réduction significative des nuisances dans les centres-villes, requalification de la RD6 en voirie urbaine, meilleure accessibilité à la commune de Vendat et aux zones d'activité du nord-ouest... Les bénéfices apportés par le projet de contournement nord-ouest de Vichy sont nombreux et vont contribuer à améliorer la qualité de vie.

Le projet intègre, dès sa conception, la nécessité de limiter les nuisances liées au trafic, dont le bruit constitue l'impact principal. Différentes mesures, adaptées aux lieux traversés, seront mises en place.

EXEMPLE D'ACTION ENVISAGÉE SUR LA COMMUNE DE CHARMEIL

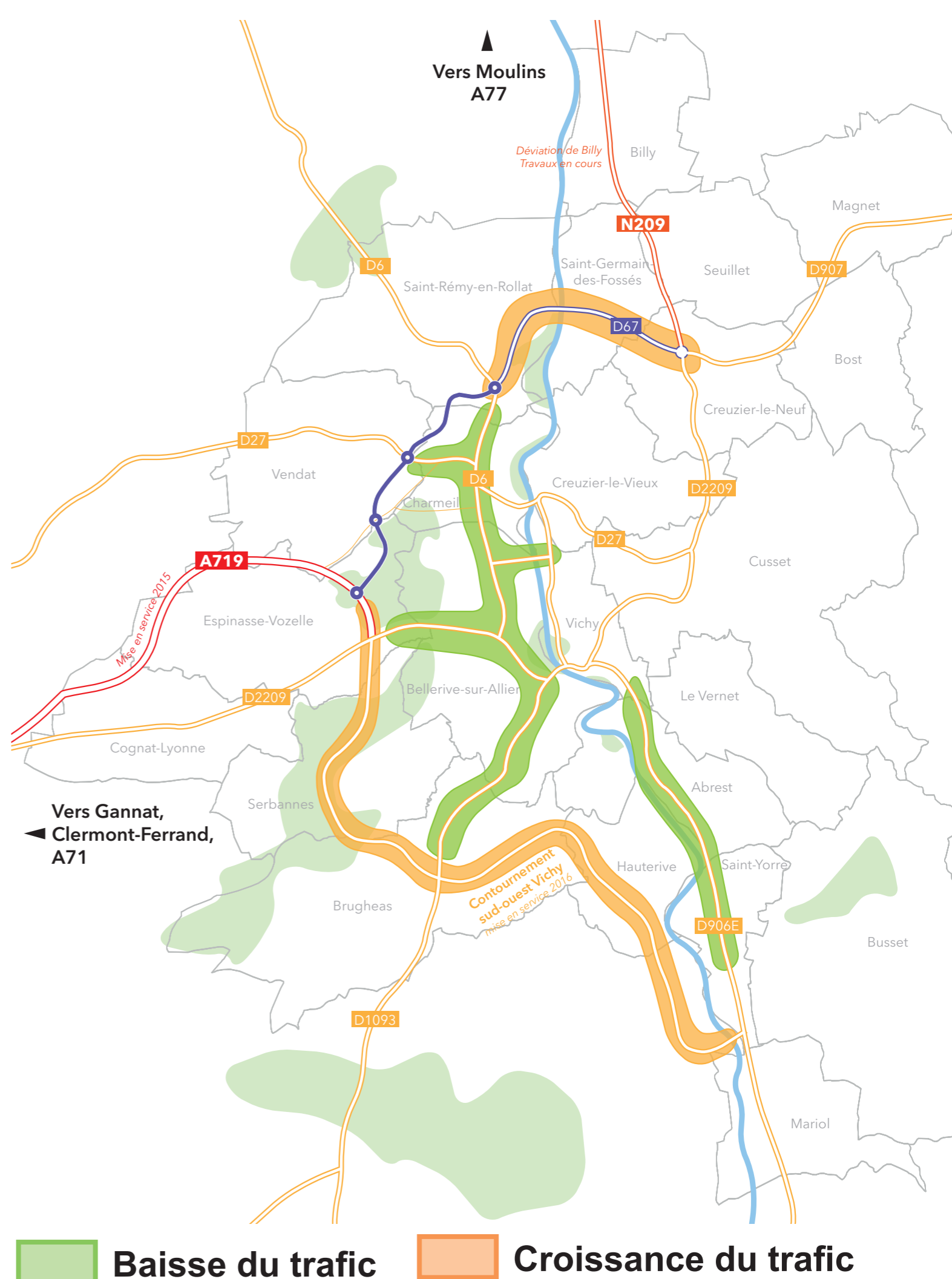
Entre le Bois Perret et la RD27, le contournement nord-ouest de Vichy traverse la commune de Charmeil. Au niveau du quartier de la Vignouse, des protections phoniques seront installées afin de respecter le seuil réglementaire de 60dB(a) le jour et 55 dB(a) la nuit. Cette mesure contribuera à limiter les nuisances sonores pour les riverains.



 Zone d'étude pour l'implantation d'un merlon phonique

 Tracé de référence de la variante préférentielle

Simulation de l'évolution du trafic à la mise en service du contournement nord-ouest de Vichy



DÉCRYPTAGE : UN MERLON



Un merlon phonique est un talus de terre réalisé par terrassement, permettant de réduire de façon notable les nuisances pour les riverains.